

La Municipalité de Grandson, en collaboration avec l'établissement primaire et Secondaire de Grandson, met au concours un poste d'

Agent en information documentaire (AID) à 60 % - H/F

au sein des Ecoles

Tâches principales :

- Collaborer à la gestion et à la promotion de la nouvelle bibliothèque scolaire de Grandson.
- Collaboration au service de prêt, renseignements et rangement.
- Participation au traitement, à l'équipement, et à la mise en valeur des documents.
- Participation à l'organisation des locaux et à diverses tâches administratives.
- Participation à la réalisation d'animations et d'actions de promotion.

Profil souhaité :

- Vous êtes au bénéfice d'un CFC d'Agent en Information Documentaire (AID).
- Vous avez une expérience professionnelle en bibliothèque de 2 ans minimum, et si possible en bibliothèque scolaire /jeunesse.
- Vous avez une bonne culture générale et un grand intérêt pour la littérature jeunesse, ainsi que pour le travail en milieu scolaire.
- Vous êtes à l'aise avec le public d'un établissement primaire de 1 à 11 HarmoS.
- Vous avez envie de transmettre votre plaisir de la lecture aux élèves.
- Vous maîtrisez les techniques et les normes bibliothéconomiques.
- Vous connaissez Alma et vous avez une certaine pratique de la gestion documentaire sur Renouvaud.
- Vous êtes apte à travailler de manière autonome, vous avez l'esprit de collaboration et vous êtes ouvert aux innovations.

Conditions spéciales :

- Organisation spécifique temps de travail sur périodes scolaires.
- Extrait du casier judiciaire suisse à fournir lors de l'engagement
- Entrée en fonction : de suite ou à convenir.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Florent Grin, responsable de la bibliothèque, florent.grin@edu-vd.ch.

Les offres accompagnées d'un curriculum vitae, copies de diplômes et certificats, références, prétentions de salaire, sont à adresser au Greffe Municipal, rue Basse 57, CP 23, 1422 Grandson ou par courrier électronique à greffe@grandson.ch, d'ici au 28 février 2022 au plus tard.

Les candidatures incomplètes ou non-conformes ne seront pas prises en considération dans le processus de traitement des dossiers et aucune suite n'y sera donnée.